Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 janvier 2023 à 20h30

Convoqué le 23 janvier 2023, le Conseil municipal de Naisey-les-Granges s'est réuni en mairie, le vendredi 27 janvier 2023 à 20h30, sous la présidence de Monsieur le maire, Jacky MOREL.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents :
Jean-Michel ALEX, Claude BELIARD, Etienne BIZE, Adeline CARLOT, Michel CRETIN, Bastien FRANSIOLY, Eric LIMACHER, Jean-Luc MARGUET, Estelle MATHEY, Jacky MOREL, Maud QUINET, Christophe RUBRECHT, Sandrine SAPOLIN, Philippe VUILLEMIN.

Absent(es) ayant voté par procuration : Pascal SAPOLIN ayant donné pouvoir à Michel CRETIN

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance :
Philippe VUILLEMIN est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour de la séance :

1. Procès-verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2022
2. Forêt
3. Administration
4. Gestion du personnel
5. PLUI
6. Salle Parisse
7. Projet de salle
8. Questions diverses

1. Procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2022

Claude BELIARD demande l'ajout de la mention « coupes affouagères » aux parcelles de feuillus 32, C, D, G, H et I dans le paragraphe « Assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2023 » dans le point 2. Forêt. La correction est effectuée, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022 est arrêté et signé par le maire et le secrétaire de séance de la précédente réunion.

2. Forêt

• Prix du stère de bois façonné :
Après exposé du maire et de Claude BELIARD, le conseil municipal décide de fixer à 40 € le prix du stère de bois façonné livré.

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

• Prix de vente du stère de bois à façonner en exploitation difficile:
Claude BELIARD propose au conseil municipal de fixer le prix à 5 € le stère.

Vote : Pour : 11 Contre : 1 Abstentions : 3

3. Administration

• Suite à l'article 218 de loi 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, décentralisation et la déconcentration, le maire informe le conseil municipal de l'obligation de nommer avant le 1er juin 2023, un référent déontologue des élus locaux.

Le maire propose de consulter la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs sur ce sujet afin d'envisager un recrutement commun.

• Le maire fait part du courrier du service d'aide pédagogique à domicile demandant une contribution volontaire de la commune suite à une intervention de 4 heures pour une personne pendant l'année scolaire 2021-2022.
N'ayant pu obtenir plus de précisions, le conseil municipal, à l'unanimité, prend la décision de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

4. Gestion du personnel

Le maire propose au conseil municipal de changer les indices de deux agents contractuels qui font partie du personnel communal depuis plusieurs années. Il rappelle que seul le conseil municipal peut faire évoluer le traitement indiciaire d'un agent contractuel qui ne bénéficie pas des avancements d'échelon des agents fonctionnaires.

Le maire propose :
• de passer Claudine VERMOT-DESROCHES à l'indice majoré 382.

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

• de passer Huguette POUCHOL à l'indice majoré 382

Michel CRETIN ne vote pas pour Pascal SAPOLIN.

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5. PLUI – débat PADD

Le maire expose que le PLUI, arrêté en janvier 2022, a reçu plusieurs avis défavorables des services de l'Etat, en particulier sur la consommation foncière pour l'habitat et l'activité.
Ces avis obligent la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs à modifier à la baisse ses ambitions en la matière.
Des modifications sont apportées au PADD (Projet d'aménagement et de développement durable), le maire présente le document comprenant les principales évolutions :

- Accueil des nouveaux habitants : 1,37 % / an
- Nombre de logements : production de 2 300 logements à l'horizon 2030 dont 1 000 en renouvellement urbain (43 % du besoin)
- Besoins fonciers pour :
  • les ZAE (zones d'activités économiques) : 45 ha
  • l'habitat : 80 ha
  soit 125 ha à programmer dans le PLUI

Conséquences pour notre commune : nous conservons les 47 ares de ZAE, par contre nous devons réduire de 1,6 ha les besoins pour l'habitat.

6. Salle Charles Parisse

Le maire expose au conseil municipal que le prix du gaz refacturé aux locataires de la salle Parisse est de 3 € le m³ depuis 2012.
Avec l'augmentation du coût de l'énergie, le maire propose de passer ce tarif à 3,50 € le m³ à partir du 1er février 2023.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le nouveau tarif de gaz facturé aux utilisateurs de la salle Charles Parisse.

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

7. Projet de salle

Jean-Luc MARGUET informe le conseil municipal du nombre de retrait du dossier de consultation des entreprises sur la plateforme ainsi que du nombre d'offres déposé.
Il rappelle que la date limite de dépôt est le 3 février 2023 à 12h, cette dernière semaine est la plus importante en matière de dépôt des dossiers par les entreprises.

8. Questions diverses

➢ Le maire informe le conseil municipal, que les travaux de réparation des vestiaires, suite à la grêle du 26 juin 2022, vont commencer prochainement.

➢ Suite aux travaux dans la rue de la Corvée, le maire propose de faire établir par un cabinet de géomètre un alignement de voirie.

➢ Eric LIMACHER propose la date du 25 mars 2023 pour une action de nettoyage du village et des sentiers sous la forme d'une randonnée suivie d'un moment de convivialité et d'un repas tiré du sac.

➢ Dates à retenir :

6 février	Commission finances à 20h00
20 février	Commission finances à 20h00
24 février	Réunion du Conseil municipal à 20h30
17 mars	Réunion du Conseil municipal à 20h30
31 mars	Réunion du Conseil municipal à 20h30 (avec DOB)
14 avril	Réunion du Conseil municipal à 20h30 (vote des budgets)

Le maire lève la séance à 23h05.

Le maire,
Jacky MOREL

MAIRIE de MAISEY les GRANGES (Doubs)

Le secrétaire de séance,
Philippe VUILLEMIN